

Le Maire de Binic- Etables-sur-Mer,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2542-2,

VU l'article R 411-21-1 du code de la route,

VU l'article R 610-5 du code pénal,

Considérant que pour permettre le bon déroulement de travaux de branchements EU et AEP, effectués par l'entreprise VEOLIA, 1-5 Rue des Doudelins les 19 et 20 septembre 2022, il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité, faciliter la circulation et prévenir les accidents ;

ARRETE

Article 1 : Le stationnement et la circulation des véhicules et cycles ainsi que la circulation des piétons seront interdits au droit des travaux et la voie de circulation des véhicules et cycles pourra être alternée suivant les besoins de travaux de branchements EU et AEP, effectués par l'entreprise VEOLIA domiciliée 28 Rue des Châtelets – 22440 PLOUFRAGAN.

Article 2 : La Rue des Doudelins sera fermée à la circulation et déviée suivant le plant joint en annexe 1. L'accès sera autorisé aux riverains sauf impossibilité technique.

Article 3 : L'entreprise VEOLIA affichera le présent arrêté sur les lieux des travaux. Il mettra en place la signalisation temporaire réglementaire y compris le balisage du cheminement piétonnier et veillera à son maintien pendant toute la durée des travaux, de jour comme de nuit. Il sera et demeure responsable en cas d'accident pouvant survenir à l'occasion de cette opération.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressée, de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 5 : L'entreprise VEOLIA, La Police Municipale, les Services Techniques Municipaux et la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

M. Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de BINIC-ETABLES-SUR-MER,

Les Sapeurs-Pompiers de BINIC-ETABLES-SUR-MER,

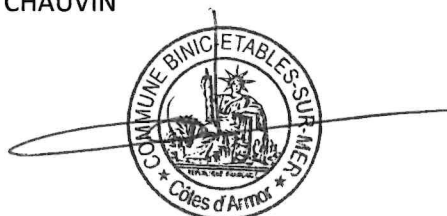
La Police Municipale,

Les Services Techniques Municipaux,

L'entreprise VEOLIA.

Fait à Binic - Etables-sur-Mer, le 2 septembre 2022

Le Maire, Paul CHAUVIN



Notifié le **06 SEP. 2022**

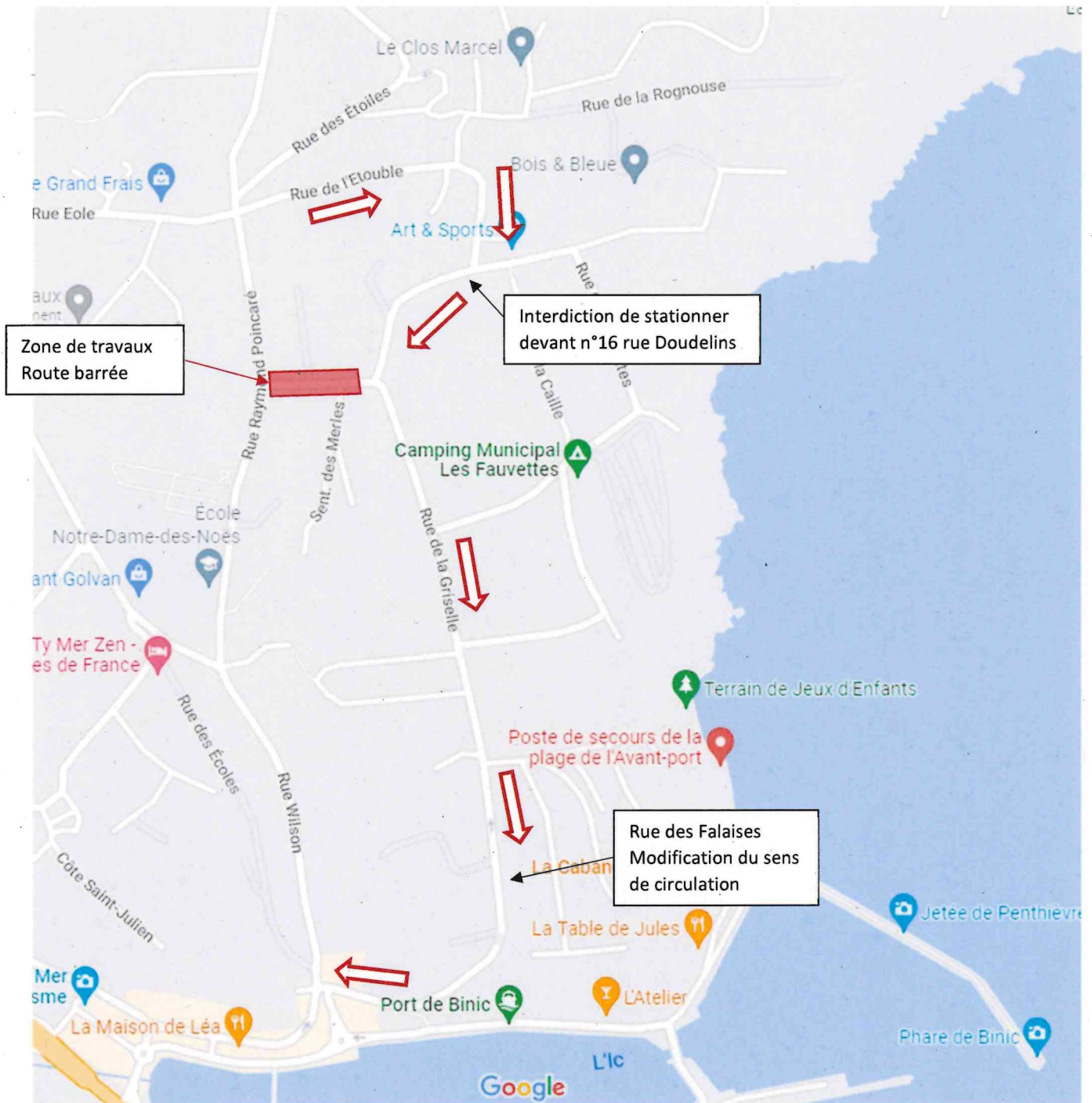
ARRETE n° 2022/ARI/IST/33

Plan de déviation

Annexe n° 1

BINIC-ÉTABLES
SUR MER

Travaux VEOLIA – entre le n°1 et 5 rue des Doudelins, secteur de BINIC



Sens de circulation pour accéder au quartier « des Fauvettes » :

- Rue de l'Étoile
- Rue des Marionnettes
- Rue des Doudelins (avec interdiction de stationner devant le n°16)
- Rue de la Griselle
- Rue des Falaises (modification temporaire du sens de circulation)



déviations interdites aux > 3T500